# **DÉBAT PUBLIC**PORT DE DUNKERQUE



**DU 18 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2017** 



Même si le projet d'extension du port ouest Cap 2020 ne conduirait pas à la destruction d'importantes zones d'intérêt pour la biodiversité, les deux alternatives proposées n'auraient cependant pas le même impact. C'est pourquoi l'association Le Clipon souhaite apporter son avis sur ces deux propositions et, surtout, veut souligner l'importance de mesures compensatoires à la hauteur des destructions inévitables d'un tel projet qui répondraient réellement à la création de milieux identiques à ceux détruits.



## CAHIER D'ACTEUR DE L'ASSOCIATION LE CLIPON

#### Présentation de l'association Le Clipon

L'association "Le Clipon", créée en 2002, a pour objet :

- de réaliser le suivi de la migration des oiseaux de mer depuis la jetée du Clipon, située dans le Port-Ouest de Dunkerque ;
- de diffuser largement les résultats de ce suivi migratoire, au moyen d'internet ou de la publication de rapports ;
- de promouvoir, en France et à l'étranger, l'ornithologie sur la jetée du Clipon ainsi que sur d'autres sites du littoral dunkerquois présentant un intérêt ornithologique et faunistique majeur, notamment sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque.
- à ce titre, l'association a tissé des partenariats avec le GPMD pour assurer des suivis faunistiques sur ces terrains et est signataire d'une convention d'accès sur la zone du Clipon.

#### **Association Le Clipon**

président : Julien Piette

Maison de l'environnement, 106 avenue du Casino, 59240 Dunkerque

### DEUX ALTERNATIVES À L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DIFFÉRENT

Le projet Baltique est, de loin, celui dont l'impact serait le plus néfaste pour la biodiversité. En effet, deux milieux très riches seraient détruits : la plage au nord de l'ancienne capitainerie et les zones herbeuses qui correspondent au reliquat des dunes du Clipon, qui ont déjà été en grande partie détruites par la construction du méthanier.

La plage est un lieu de repos régulier pour les Phoques veau-marin et gris, espèces en voie d'installation durable dans le port. La quiétude de cette plage est déterminante pour pérenniser cette installation. De même, de nombreux oiseaux s'y alimentent ou s'y reposent (anatidés, laridés, limicoles), cette plage étant une des seules du département à ne pas être chassée.



La richesse des dunes du Clipon a conduit à les classer en ZNIEFF. Elles abritent une importante population d'orchidées (Himantoglossum hircinum et Anacamptis pyramidalis notamment) qui serait détruite. Les amphibiens sont nombreux à fréquenter les mares, notamment le Crapaud calamite.



Des espèces d'invertébrés intéressantes trouvent ici un biotope idéal, ce qui explique les densités d'une espèce comme l'Agreste, dont les populations régionales (limitées au littoral) sont en déclin.

L'avifaune est également très riche. Des espèces patrimoniales s'y reproduisent, comme la Tourterelle des bois, l'Alouette des champs, le Pipit farlouse, le Tarier pâtre, le Rossignol philomèle, l'Hypolaïs ictérine ou la Linotte mélodieuse, toutes classées, à un degré plus ou moins élevé, menacées à l'échelle nationale sur la liste rouge de l'avifaune de France https://inpn.mnhn.fr/docs/LR\_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf

Cette zone accueille également de nombreux oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent pour s'y ressourcer.

De plus, le site de l'ancienne capitainerie, "sanctuarisé" par arrêté préfectoral, se retrouverait isolée au milieu des infrastructures portuaires et industrielles et perdrait irrémédiablement de son intérêt.

Le **Projet Atlantique** conduirait quant à lui à la destruction de la plage qui se trouve actuellement au sud du bassin de l'Atlantique. Cette zone est remarquable pour l'avifaune. En effet, des espèces patrimoniales s'y reproduisent comme le Grand Gravelot, le Gravelot à collier interrompu ou le Tadorne de Belon.

Au sud de cette plage, se trouve une zone de pelouses sableuses qui abritent le Courlis cendré, espèce nicheuse très rare en France, et dont les seuls couples de la région nichent sur ces milieux fragiles. Ces espaces sont rares et leur destruction serait irrémédiable.





#### **CONCLUSIONS**

Il est évident que le projet Baltique aurait des conséquences irréversibles sur la biodiversité et qu'il conviendrait de ne pas le retenir.

Le projet Atlantique ne serait pourtant pas pour autant sans conséquence et le GPMD, pour être en conformité avec son SDPN, se doit d'envisager toutes les alternatives possibles pour limiter au maximum les destructions d'espaces sensibles, notamment les zones herbeuses favorables au Courlis cendré et les plages pour les limicoles. Pour certaines espèces, notamment les invertébrés et les amphibiens, les aménagements portuaires en développement vont accroître la fragmentation des populations. Ainsi, lors de tels aménagements, il serait bon de prévoir des "coulées vertes", corridors indispensables pour main-

tenir des connexions fonctionnelles avec les populations voisines.

Le GPMD se doit, par conséquent, d'envisager des mesures compensatoires à la hauteur des objectifs de son Plan d'Aménagement et de Développement Durable en recréant des espaces aux mêmes caractéristiques. L'exemple des mesures compensatoires du méthanier nous rappelle qu'il faut être vigilant : les espaces de plages détruites n'ont en rien été compensés par les Hems Saint-Pol, certes très intéressants et attractifs pour la biodiversité, mais pas pour les espèces qui fréquentaient les plages et qui n'ont pas retrouvé de nouvelles zones de quiétude similaires.

